

PMRA APPROUVÉ – DS
Sub. No. 2018-0122
AVR 2017
Dernière étiquette approuvée 2016-7147

BIOCERES G WP

COMMERCIALE

Mycoinsecticide biologique

Poudre mouillable

Pour la réduction des aleurodes, des pucerons et des thrips dans les cultures en serre de tomates, concombres, poivrons, fines herbes et épices (Groupe de Cultures 19), boutures de patates douces, plantes ornementales et dans le cannabis (marijuana) produit commercialement à l'intérieur.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
AVERTISSEMENT- IRRITANT POUR LES YEUX**

PRINCIPE ACTIF: *Beauveria bassiana* souche ANT-03 contenant un minimum de 1×10^{10} conidies/g.

NO D'HOMOLOGATION: 31231 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 500 g à 1 kg

Lot No.

Date de fabrication: _____

Anatis Bioprotection
278, rang Saint-André
Saint-Jacques-le-mineur (Qc, Canada) J0J 1Z0
Téléphone : 1-800-305-7714; Fax : 514-485-0323
Courriel : info@anatisbioprotection.com
www.anatisbioprotection.com

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut entraîner une sensibilisation. Peut irriter les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la poussière.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables à l'eau, des chaussures et des chaussettes et un respirateur/masque avec filtre anti-poussière ou un respirateur approuvé par le NIOSH, lors de la manipulation, ainsi que pendant les activités de nettoyage ou de réparation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation.

DÉLAI DE RÉENTRÉE : Ne pas circuler ou permettre à quiconque de circuler pour une période de 4 heures dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec à moins de porter l'équipement de protection personnel approprié, incluant une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants imperméables à l'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Apporter le contenant ou l'étiquette, ou noter le nom et le numéro d'homologation du produit antiparasitaire à l'intention du médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Les effets potentiels de ce produit sur certains insectes bénéfiques et pollinisateurs, pouvant être utilisés à l'intérieur d'un programme de lutte intégrée (LI) en serre, ne sont pas connus. Peut être nocif pour certains insectes bénéfiques. Éviter le contact direct avec les insectes bénéfiques lors d'applications par pulvérisation. Ce produit peut être toxique pour les abeilles lorsqu'elles sont exposées directement aux traitements. **NE PAS** appliquer là où les abeilles

butinent. **NE PAS envoyer les surplus dans le système d'aqueduc, d'égouts, lacs, rivières, ruisseaux, étangs ou toute autre étendue d'eau. NE PAS nettoyer l'équipement de sorte que les eaux de lavage ruissellent vers le système d'aqueduc, d'égouts, lacs, rivières, ruisseaux, étangs ou toute autre étendue d'eau.**

NE PAS utiliser pour lutter contre les espèces aquatiques nuisibles.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Peut être entreposé jusqu'à 12 mois au réfrigérateur (4 °C) ou jusqu'à 6 mois à 21 °C dans un emballage fermé. Le produit peut être conservé jusqu'à 3 mois à 21 °C dans un emballage ouvert. Refermer hermétiquement le contenant entamé afin de prévenir toute perte d'efficacité.

Le BIOCERES G WP contient des spores vivantes du champignon *B. bassiana*. Elles risquent d'être endommagées si elles sont exposées à des températures supérieures à 25 °C ou si elles sont en contact avec l'eau pendant plus de 24 heures.

Entreposer ce produit loin de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

BIOCERES G WP est une formulation de poudre mouillable ayant comme ingrédient actif des spores vivantes du champignon *Beauveria bassiana* souche ANT-03 naturellement retrouvées dans le sol.

BIOCERES® G WP réduit le nombre de :

Aleurodes, pucerons et thrips dans les cultures en serre de tomates, concombres, poivrons, fines herbes et épices (groupe de cultures 19*), boutures de patate douce, plantes ornementales et dans le cannabis (marihuana) cultivée à l'intérieur pour des fins commerciales.

***Groupe de cultures 19 : Herbes et épices :** absinthe, aneth, aneth graine, angélique, anis étoilé, anis graine, aspérule odorante, baie de genévrier, balsamite, basilic, bourrache, Camomille, Cannelle, Câpre, Capucine, Cardamome, Carvi, Casse (cannelle de Chine) écorce, casse (cannelle de Chine) fleur, cataire, céleri graine, cerfeuil séché, ciboule chinoise, ciboulette, citronnelle, clou de girofle, coriandre du Mexique feuille, coriandre du Mexique graine, coriandre feuille, coriandre graine, cumin, estragon, fenouil, fenouil de Florence graine, fenugrec, hysope, kaloupilé feuille, laurier (laurier-sauce), lavande, livèche feuille, livèche graine, macis, maniguette, marrube, mélisse, menthe pouliot, moutarde graine, muscade, nigelle, origan (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre), pavot graine, persil séché, piment de la Jamaïque, pimprenelle, poivre blanc, poivre noir, rocou graine, romarin, rue, safran, sarriette (des jardins et des montagnes), sauge, sauge sclarée, souci officinal, tanaïsie, thé des bois, thym et vanille.

MODE D'EMPLOI

Ce produit peut être appliqué au niveau foliaire et au sol avec un équipement de pulvérisation à pression classique ~~à main et/ou au sol~~. Utiliser toujours une solution fraîchement préparée. Prémélanger : Mettre BIOCERES G WP dans un contenant étanche avec de l'eau. Secouer pendant 30 secondes. Ajouter le prémélange à votre réservoir et compléter avec l'eau nécessaire. Débuter les traitements dès la première apparition des insectes nuisibles. Les doses d'application, la fréquence des traitements, la couverture de la pulvérisation et la densité des ravageurs peuvent influencer les résultats recherchés. BIOCERES G WP est plus efficace

lorsqu'il est appliqué tôt, avant que les populations d'insectes ne deviennent trop importantes. Il faut de 5 à 7 jours après la première application pour observer une baisse des populations d'insectes ravageurs. Plusieurs applications peuvent être nécessaires pour réduire le nombre de ravageurs cibles.

Ne pas mélanger avec un fongicide non compatible. Si un fongicide doit être utilisé, assurer l'application du fongicide au moins 4 jours avant l'application de BIOCERES G WP ou au moins 2 jours après l'application de BIOCERES G WP. Pour connaître les pesticides compatibles, consulter le site internet d'Anatis Bioprotection à www.anatisbioprotection.com/

DOSAGE

Appliquer une concentration 2-4 g de BIOCERES G WP/L d'eau en fonction de la densité de la population d'insectes. Utiliser un volume suffisant pour couvrir le feuillage infesté par les insectes nuisibles. La quantité nécessaire dépend de la taille de la culture et de l'équipement de pulvérisation. De 500 à 1000 L sont typiquement requis pour 1 ha.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Utiliser une solution fraîchement préparée

Suivre les directives suivantes pour préparer le mélange de 2 à 4 g de BIOCERES G WP par litre d'eau (ex : réservoir 100L) :

Pré-mélanger BIOCERES G WP :

- a. Mettre 200 à 400 g de BIOCERES G WP dans un contenant étanche et qui peut se fermer
 - b. Ajouter 2 L d'eau propre dans le contenant et fermer
 - c. Secouer vigoureusement pendant 45 secondes
2. Transvider la solution dans le réservoir contenant préalablement 95L d'eau
 3. Rincer trois fois le contenant du pré-mélange avec 1 litre d'eau et verser à chaque fois le liquide de rinçage dans le réservoir pour l'épandage
 4. Agiter constamment pendant l'épandage. Un agent émulsifiant peut-être ajouté.

FRÉQUENCE ET CALENDRIER D'APPLICATION

Appliquez à nouveau dans un délai de 7 jours. En cas d'infestation de ravageurs, le produit peut être utilisé tous les 3 à 5 jours. Plusieurs applications peuvent être nécessaires pour réduire le nombre de ravageurs en cause. Il n'y a aucune limite au nombre d'applications.

DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAR)

Le délai d'attente avant la récolte pour BIOCERES G WP est 0 (zéro) jour et le produit peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les eaux de rinçage à la solution préparée.
2. S'adresser aux instances provinciales pour tout renseignement concernant un nettoyage supplémentaire des contenants avant d'en disposer
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément aux réglementations provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au manufacturier ou aux instances réglementaires provinciales.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage de déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.